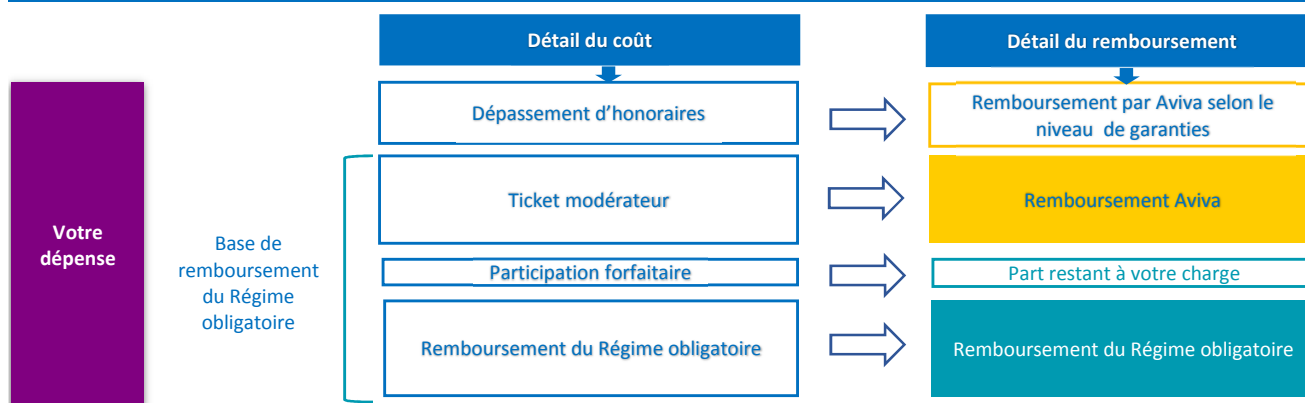


## TOUT COMPRENDRE DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE SANTE



### Exemples de remboursement applicables à partir du 1er janvier 2021 - SANTHIA Niveau 6 + Pack Optique et Dentaire Niveau 2 -

POSTE	DEPENSE (prix moyen pratiqué ou tarif réglementé)	REMBOURSEMENT DU REGIME OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT DE VOTRE COMPLEMENTAIRE SANTE	RESTE A CHARGE
<b>HOSPITALISATION</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (2)	355 €	247,70 €	107,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires (non adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (2)	431 €	247,70 €	183,30 €	0 €
Chambre particulière (hors centre, service ou établissement psychiatrique)	60 €	0 €	60 €	0 €
<b>OPTIQUE</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% Santé)	125 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (équipement hors 100% Santé)	345 €	0,09 €	239,91 €	105 €
Lentilles non remboursées par le Régime obligatoire	240 €	0 €	200 €	40 €
<b>DENTAIRE</b>				
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% Santé)	500 €	84 €	416 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prothèse hors 100% Santé)	538,70 €	84 €	252 €	202,70 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prothèse hors 100% Santé)	538,70 €	75,25 €	225,75 €	237,70 €
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
Aides auditives de classe I par oreille (équipement 100% Santé)	950 €	240 €	710 €	0 €
Aides auditives de classe II par oreille (équipement hors 100% Santé)	1 476 €	240 €	560 €	676 €
<b>SOINS COURANTS</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires (adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	20 €	23 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	15,10 €	25,30 €	15,60 €
<b>PREVENTION, BIEN-ETRE</b>				
Médecine douce : vaccins, bilan diététique, homéopathie, actes d'ostéopathe, d'étéopathe, de chiropracteur, de pédicure et de podologue, non pris en charge par le Régime Obligatoire (par année d'assurance et par assuré)	40 €	0 €	40 €	0 €

(1) DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé (avec option OPTAM ou OPTAM-CO pour les chirurgiens obstétriciens), ces dispositifs prévoient une limitation des dépassements d'honoraires des médecins adhérents. (2) Codification de l'intervention chirurgicale BFGA427, le tarif de convention est de 271,70 €.